

DELPHINE MARQUER
EXPERT-COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

LA SEMAINE DU SON

52 RUE RENE BOULANGER
75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE DU 1^{er} AVRIL 2025 AU 31 MARS 2026

DELPHINE MARQUER

EXPERT-COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES

LA SEMAINE DU SON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Mars 2026

A l'Assemblée Générale de l'Association LA SEMAINE DU SON,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA SEMAINE DU SON relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association LA SEMAINE DU SON à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Avril 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'adoption des dispositions du règlement ANC n°2022-06 décrit dans la note « Règles et méthodes comptables – Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels.

DELPHINE MARQUER

EXPERT-COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents mis à la disposition des membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

DELPHINE MARQUER

EXPERT-COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Cloud, le 09 Juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Delphine MARQUER

ACTIF DU BILAN

Etat exprimé en euros		31/03/2026			31/03/2025	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	Variation
	Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concession brevets et droits similaires	5 259	3 989	1 270	3 023	-1 753
	Immobilisations incorporelles en cours avance et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques matériel et outillage	11 708	10 437	1 271		1 271
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	2 000		2 000	2 000	
	TOTAL (II)	18 967	14 426	4 541	5 023	-482
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS					
	CREANCES (3)					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés					
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres créances	50 538		50 538	58 112	-7 574
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
	INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS					
	DISPONIBILITES	71 534		71 534	45 185	26 349
	TOTAL(III)	122 072		122 072	103 297	18 775
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à V)		141 039	14 426	126 613	108 320	18 293

PASSIF DU BILAN

		01/04/2025 31/03/2026	01/04/2024 31/03/2025	Variation
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise –			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires	49 554	49 554	
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Ecart de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres			
	Report à nouveau	-52 527	-23 801	-28 726
	Excédent ou déficit de l'exercice	52 908	-28 727	81 635
	Situation nette (sous total)	49 934	-2 974	52 908
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissements			
	Provisions réglementées			
	Total (I)	49 934	-2 974	52 908
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés	14 901	29 901	-15 000
	Total (II)	14 901	29 901	-15 000
PROVISIONS	Provisions pour risques	16 457	16 457	0
	Provisions pour charges			0
	TOTAL III - Total des Provisions	16 457	16 457	0
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés			
	Emprunts et dettes auprès des ets de crédit			
	Emprunts et dettes financières diverses			
	Instruments financiers à terme			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 780	48 145	-21 365
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales	18 541	16 791	1 750
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL IV - Total des dettes	45 321	64 936	-19 615
	Total V- Ecart de conversion et différences d'évaluation du passif(V)			
	Total du passif	126 613	108 320	18 293

Compte de résultat (1/2)

		01/04/2025 31/03/2026		01/04/2024 31/03/2025		Variations
		Total		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	5 220		4 940		280
	Ventes de biens et services					
	Ventes de biens					
	Dont ventes de dons en nature					
	Ventes de prestations de service					
	Dont parrainages					
	Produits de tiers financeurs					
	Concours publics et subventions d'exploitation	6 000		17 000		-11 000
	Versement des fondateurs ou consommation/dotation consommables					
	Ressources liées à la générosité du public					
	Dons manuels	1 501		42 675		-41 174
	Mécénats	297 900		176 964		120 936
	Legs donations assurances vie					0
	Contribution financières			47 951		-47 951
	Reprises sur amortiss, dépréciat. et provisions			752		-752
	Utilisations des fonds dédiés	15 000		44 567		-29 567
	Autres produits	2 017		0		2 017
Total des produits d'exploitation (I)		327 638		334 849		-7 211
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					
	Variations de Stocks					
	Autres achats et charges externes	172 423		252 364		-79 941
	Aides Financières					
	Impôts , taxes et versements assimilés	1 973		2 221		-248
	Salaires et traitements	73 548		78 833		-5 285
	Cotisations sociales	24 315		28 703		-4 388
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 831		1 847		-16
	Dotations aux provisions					0
	Valeurs comptables des immobilisations incorpor; et corporelles					0
	Reports en fonds dédiés					0
	Autres charges	1 065		1014		51
	Total des charges d'exploitation (II)	275 155		364 982		-89 827
Résultat d'exploitation (I-II)		52 482		-30 133		82 615

Compte de Résultat 2/2

PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	425	1 406	-981
	Reprises sur dépréciations et provisions, dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits des immos financières cédées			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Produits financiers (IV)	425	1 406	-981

CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements , dépréciations et provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières			
	Résultat financier (III-IV)	425	1 406	-981
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	52 908	-28 727	81 635

PRODUITS EXCEPTIONNELS

	Total des produits exceptionnels (V)		13 543	-13 543
--	---	--	---------------	----------------

CHARGES EXCEPTIONNELLES

	Total des charges exceptionnelles(VI)		13 543	-13 543
	Résultat exceptionnel (V-VI)			

Total des produits	328 063	349 798	-21 735
Total des charges	275 155	378 525	-103 370
Excédent ou déficit	52 908	-28 727	81 635

	01/04/2025 31/03/2026	01/04/2024 31/03/2025	Variations
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	190 440	110 440	80 000
Dons en nature			
Prestations en nature	82 440	62 440	20 000
Bénévolat	108 000	48 000	60 000
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	190 440	110 440	80 000
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature	82 440	62 440	20 000
Personnel bénévole	108 000	48 000	60 000

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 126 613 Euros et au compte de résultat de l'exercice dont les produits d'exploitation sont de 327 638 Euros et dégageant un bénéfice de 52 908 Euros. Les fonds propres de l'association sont ainsi reconstitués à 49 934 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au 31 mars 2025, à la clôture du précédent exercice la provision pour litige sociale, inscrite au passif de l'association était de 16 457 euros.

Le 29 septembre 2025 le tribunal a débouté Mr Tony Haouam de toutes ses requêtes contre la semaine du son. Mr Tony Haouam a changé d'avocat pour le défendre et a interjeté appel dans les délais légaux. Par prudence, nous avons décidé de conserver la provision au bilan pour le risque que constitue cet appel.

L'autre fait caractéristique de l'exercice est un redressement des comptes de l'association obtenu grâce à :

- Un contrôle très rigoureux des dépenses et notamment des dépenses concernant les événements de Cannes et de la Semaine du son de l'UNESCO,
- Une augmentation très significative du Mécénat, compensée par d'une part l'utilisation dans l'exercice précédent de 44 567 euros de fonds dédiés, et d'autre part la baisse des dons de particuliers qui étaient venus aider l'association lors du difficile exercice précédent.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2022-06, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

L'autorité des normes comptables a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025. Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation (reprise sur subventions d'exploitation, etc..) et des charges d'exploitation (indemnités salariales, etc..).

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable. Celui-ci n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes 2025.

Informations générales complémentaires

1/ Description détaillée de l'objet social, de sa stratégie et des moyens mis en œuvre pour sa réalisation :

L'association La Semaine du Son a l'ambition de constituer un pôle de savoir, de savoir-faire et de faire-savoir sur le son. Pour concourir à l'approfondissement des connaissances dans son domaine, elle suscite des études par les meilleurs spécialistes dont les arguments et les conclusions alimentent les colloques de la Semaine du Son. Par la création d'un réseau national et international de professionnels de tous les secteurs (télévision, enseignement, etc.), elle favorise la vulgarisation de ce savoir jusque dans les écoles, par le biais de manifestations scolaires adaptées au jeune public. Elle entend aussi militer pour la création de formations appropriées, sanctionnées par des diplômes reconnus, pour l'instant absentes des cursus des écoles comme des universités, en architecture, en ingénierie sonore, etc.

Depuis 2004, la Semaine du Son organise chaque année, en janvier, une semaine de manifestations sur des problématiques liées au son selon une approche transversale : culturelle, médicale, industrielle, pédagogique et économique.

La Semaine du Son bénéficie désormais de l'agrément du ministère de l'Education nationale. Cet agrément national est un label prouvant qu'une association est capable de travailler au service de l'éducation, comme partenaire des écoles et établissements.

Elle est désormais partenaire officiel (statut de consultation) de l'UNESCO. Ce partenariat valide la reconnaissance par l'UNESCO de l'importance de l'action de l'association et ouvre de nouvelles pistes de collaboration avec l'UNESCO.

2/ Fonds dédiés :

Au 31/03/2025, il restait 29 901 € de fonds dédiés non utilisés correspondant au travail sur les conditions de travail auditives des interprètes. Ce travail qui devait être achevé au cours de l'exercice écoulé n'a avancé qu'à moitié compte tenu des difficultés rencontrées. La moitié de ces fonds a donc été extournée pour 15 000 euros, laissant un solde de 14 901 euros.

3/ Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

* Subventions

Une subvention d'exploitation a été versée par le Ministère de l'éducation nationale pour 6 000 euros.

* Mécénats : 297 900 €

- Saint Gobain : 50 000 €
- Clinique de l'Oreille : 50 000 €
- L-Acoustique: 50 000 €
- Universal : 15 000 €
- Krys : 10 000 €
- Cochlear : 8000 €
- Pasteur : 8000 €
- Sensorion : 7000 €
- Autres : 99 900 € (dont 12 mécènes à 5000 euros)

* Contributions financières : Les projets menés au titre des contributions financières reçues étant terminés, il n'est pas enregistré de nouvelle contribution.

* Les cotisations s'élèvent à 5 220 €, elles sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement.

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

Etat des immobilisations

en euros		Etat exprimé	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/26
				Augmentations		Diminutions		
				Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Autres	5 259					5 259	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 259		0			5 259	
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	Instal. agencet aménagement							
	Instal. techniques matériels outillages industriels							
	Installation, agencement, aménagements divers							
	Aménagement divers							
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, informatique	10 275		1 349			11 624	
	Mobilier	84					84	
	Emballages récupérables et divers							
	Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes								
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 359		1 349			11 708	
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts et autres immobilisations financières	2 000					2 000	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000					2 000	
TOTAL		17 618	0	1 349	0	0	18 967	

Etat des amortissements

		Mode d'amortiss ement		Amortis sements début s d'exerci ce	Mouvements de l'exercice		Amortis sements au 31/03/2 024
					Dotation	Dimi nutio ns	
INCORPORELLES	Durée d'amortissement						
	3 ans	Linéaires	Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres	2 236	1 753		3 989
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			2 236	1 753		3 989

CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	Instal. agencet aménagement						
	Instal. techniques matériels outillages industriels						
	Installation, agencement, aménagements divers						
	Aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique			10 275	78		10 353
	Mobilier			84			84
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			10 359	78		10 437

TOTAL			12 595	1 831	0	14 426
--------------	--	--	---------------	--------------	----------	---------------

Ventilation des dotations

Dotations de l'exercice	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
1 831		1 831		

Tableau de variation des fonds propres

	Montant de début d'exercice 2024-2025	Affectation résultats	Dotation exercice	Reprise Exercice	Montant fin d'exercice 2025 2026
Fonds Propres sans droits de reprise	49 554				49 554
Report à nouveau	-23 801	-28 727			-52 528
Excédent ou déficit de l'exercice	-28 727	28 727	52 908	0	52 908
TOTAL	-2 974	0	52 908	0	49 934

Tableau de variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS			TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Mont&nt global		Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés
Subventions d'exploitation Association Interpretes	29 901		15 000				14 901	14 901
TOTAL	29 901		15 000				14 901	14 901

Etat des provisions

Tableau des provisions					
Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques	16 457				16 457
Provisions pour charges					
Total	16 457				16 457

Les autres provisions pour risques correspondent au risque résultant de l'appel interjeté par un salarié débouté en première instance.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 000		2 000
Débiteurs divers	50 538	50 538	
TOTAL	52 538	50 538	2 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	26 780	26 780		
Personnel et comptes rattachés	8 243	8 243		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 777	9 777		
Autres impôts taxes et assimilés	521	521		
TOTAL	45 321	45 321		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Site internet	5 259	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau, informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	22 000
Total	22 000

Les autres créances correspondent au mécénat restant à recevoir pour 22 000 euros (Clinique de l'oreille, Audition Santé, Renault, Yamaha)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ministère de Education nationale	6 000
Total	6 000

Rémunération des dirigeants

Les dirigeants de l'association sont tous bénévoles. L'association emploie deux salariés pour aider à la préparation et l'organisation des actions . Une de ces salariées est cadre.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	1
Cadres	1
Total	2

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires ont été inscrites comme le prévoit le plan comptable des associations en comptabilité dans les comptes de la classe 8.

* *Bénévolat :*

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective. Ces contributions ont été valorisées à 108 000 €

* *Mise à disposition : 82 440€*

Ce montant correspond à la mise à disposition d'espaces publicitaires par France Télévision, soit 25 passages représentant 62 440 € ainsi que la mise à disposition de l'installation du studio de la Philharmonie par L Acoustics pour 20 000 euros.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 600 euros TTC, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels : néant